

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 12 AVRIL 2022

19 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

Sont présents : Mesdames BOGDANOVIC Sophie - SANDROLINI Yseult - SAMUEL Françoise - Messieurs REYNAUD Pierre-Yves - SCHÜLER Jean - GIRARD Daniel – LEBERT Guy - REYNAUD Pierre

Absents excusés : SAMUEL Jérôme
MULLER Muriel donne pouvoir à SCHÜLER Jean
ROBERT Gilles donne pouvoir à GIRARD Daniel

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

BOGDANOVIC Sophie est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 mars 2022 est adopté.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

- **BUDGET DE LA COMMUNE**

Dépenses de fonctionnement : 443 238,47 €

Recettes de fonctionnement : 444 049,50 €

*Excédent de fonctionnement : 811,03 € (affectation de ce résultat en excédent reporté au 002 pour l'année 2022)

Dépenses d'investissement : 49 492,41 €

Recettes d'investissement : 64 938,04 €

*Excédent d'investissement : 15 445,63 €

- **BUDGET DE L'EAU**

Dépenses de fonctionnement : 77 520,24 €

Recettes de fonctionnement : 109 616,60 €

*Excédent de fonctionnement : 32 096,36 € (affectation de ce résultat en excédent reporté au 002 pour l'année 2022)

Dépenses d'investissement : 73 185,16 €

Recettes d'investissement : 173 829,24 €

*Excédent d'investissement : 100 644,08 €

• **BUDGET DE LA CAISSE DES ECOLES**

Dépenses de fonctionnement : 17 350,68 €

Recettes de fonctionnement : 18 414,46 €

*Excédent : 1 063,78 €

Présenté par Daniel GIRARD, les comptes administratifs, les comptes de gestion et les affectations de résultat ont été votés à l'unanimité.

BUDGETS PRIMITIFS 2022

*COMMUNE

Le conseil municipal décide par 10 voix « pour » d'augmenter les taux des taxes d'imposition de 8% en 2022, ce qui porte à 45,73 % le Foncier bâti et 72,36 % le Foncier non bâti.

Les recettes et dépenses sont équilibrées de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
444 425,03	83 612,90 €

*EAU

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
117 566,55 €	178 199,68 €

*CAISSES DES ECOLES

Le budget s'élève à 18 350,00 €.

Les budgets primitifs ont été votés à l'unanimité.

*SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Les modalités d'attribution des subventions aux associations ont été discutées afin de privilégier les projets prévus plutôt que le financement simple de fonctionnement. Les subventions ne sont plus attribuées automatiquement chaque année. Pour cette année, l'association souhaitant bénéficier d'une subvention de la commune devra présenter un bilan ainsi qu'un budget prévisionnel.

Une enveloppe budgétaire a été prévue à cet effet et la commission communale en charge de ces attributions se réunira en conséquence.

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION (FRAT) – ACHAT MATERIEL DE SIGNALÉTIQUE

Suite à l'adressage réalisée, la commune doit désormais acheter du matériel de signalétique (à savoir panneaux et plaque de numéros). Pour financer cet achat, Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de demander une subvention à la Région ainsi qu'au Département.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

COMMISSION APPEL D'OFFRES

Monsieur le Maire propose d'ajouter un membre à cette commission. Cette commission sera désormais composée de :

Jean SCHULER président de la commission ; les titulaires : Yseult SANDROLINI – Daniel GIRARD – Guy LEBERT ; les suppléants : Sophie BOGDANOVIC – Gilles ROBERT – Pierre REYNAUD.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

*MODIFICATION DES REPRESENTANTS AUX COMMISSIONS SUIVANTES

-Parc régional des Baronnie :

Titulaire Pierre REYNAUD / Suppléant : Jean SCHULER

-SYME :

Titulaire Guy LEBERT / Suppléant Daniel GIRARD

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

*LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL VACANT

Pour information, le logement disponible est au 1^{er} étage du bâtiment Richand et de type T3. Actuellement 2 demandes ont été déposées. Une troisième devrait arriver la semaine prochaine. La commission d'attribution des logements se réunira prochainement en conséquence.

*CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE TRESCLEOUX

Le contrat établi dans le cadre du RPI Garde-Colombe-Trescléoux avec le prestataire (la cuisine centrale du Bersac) arrive à échéance à la fin août.

La question de son renouvellement se pose car ce prestataire ne propose que la livraison des repas en liaison froide.

D'autres propositions ont été apportées en mairie.

Afin d'étudier correctement le prochain contrat et en accord avec la commune de Garde-Colombe, un marché public pour la cantine scolaire sera lancé prochainement car obligatoire au vu du coût que cela représente.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de procéder à des

demandes de subvention pour l'achat d'un caisson de liaison chaude.
Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

*CONVENTION AVEC LE CENTRE DE LOISIRS DE SERRES

Une convention avec le centre de loisirs de Serres accueillant les enfants de plus de 6 ans est proposée afin de permettre aux familles de bénéficier d'un plus grand choix de mode de garde sur le territoire. La participation de la commune est de 150 € à l'année.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

*PLAN D'ACTION DE REDUCTION DES FUITES D'EAU

Un plan a été établi pour répertorier les différents travaux à effectuer sur le réseau d'eau afin d'endiguer les fuites. Ce plan est prévu jusqu'en 2025 et sera piloté par Guy LEBERT.

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération afin de procéder à des demandes de subvention.

Le conseil municipal vote « Pour » à l'unanimité.

*ANTENNE 4 G

Pour information, une déclaration préalable de travaux a été déposée en mairie pour l'installation de cette antenne 4G prévue de l'autre côté du pont des Gravières ; les travaux sont prévus pour septembre 2022 pour une mise en service en mars 2023.

La séance est levée à 21 h 20.